

# L'influence d'une scolarisation précoce sur la réussite scolaire future

Sous la direction de Gabriel Kappeler

***Alessia Bignasca***

alessia.bignasca@unifr.ch

Langue maternelle : italien

Fribourg, Mars 2013

## Résumé

Le thème de l'éducation et de l'instruction est constamment au centre des débats. L'école est soumise en continuation à des réformes dans le but d'améliorer son efficacité. Dernièrement, suite à l'acceptation de l'accord HarmoS, deux ans d'école enfantine sont devenus obligatoires dans tous les Cantons. Avec ce travail, nous voulons montrer les effets d'une scolarisation précoce.

À la suite d'une analyse des recherches qui ont été effectuées sur les sujets, nous avons constaté que la fréquentation du préscolaire augmente les compétences des élèves au début de l'école primaire, en particulier pour ceux qui viennent de milieux socio-économiquement défavorisés. En plus, nous avons également constaté que ces avantages rencontrés à l'école primaire sont directement proportionnels au nombre d'années de fréquentation préscolaire des enfants, en particulier pour les enfants à partir de trois ans.

Malheureusement ces améliorations sont ensuite compromises par des pratiques au cours primaire comme, par exemple, le redoublement, le taux d'encadrement ou le taux de résiliation. Par conséquent, elles se limitent aux premières années d'école primaire et n'ont pas d'effet apparent sur les performances suivantes des élèves.

En conclusion, le fait de rendre obligatoire la fréquentation de l'école enfantine pour les enfants semble être très souhaitable du point de vue de leur éducation. Il serait même préférable abaisser à trois ans l'âge d'entrée à l'école enfantine, qui, en Suisse, est actuellement fixé à quatre ans, et laisser aussi la possibilité aux enfants de commencer ce cycle préscolaire déjà à partir de deux ans. En effet, les recherches montrent que les enfants obtiennent plus d'avantages d'une fréquentation plus durable de ce cycle.

## Mots-clés

École enfantine, réussite au primaire, préscolaire, concordat d'HarmoS, âge d'entrée.